

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 13 février 2017, le Conseil municipal a adopté :

**le Règlement 1000-16 autorisant des travaux de rénovation au Centre
communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant un emprunt de
2 386 564 \$, remboursable en 25 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 17 mai 2017. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour de mai 2017

Céline LeBlanc
Greffière